

# Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.  
Located at: 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720  
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®  
Type of Product: Multifunction printer  
Model: C751E  
Marketing Name: EC-C7000

## Epson America, Inc. Limited Warranty

- A. What Is Covered:** Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser that the Epson printer covered by this limited warranty statement, if purchased and operated only in the United States, Canada, or Puerto Rico, will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year or 150,000 printed sheets, whichever occurs first. Note that a duplex print counts as two (2) sheets. For warranty service, you must provide proof of the date of original purchase.
- B. What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your Epson printer prove defective during the warranty period, please call the Epson Connection<sup>SM</sup> at (800) 241-5786 for warranty repair instructions and return authorization. An Epson service technician will provide telephone diagnostics to determine whether the printer requires service. If service is necessary, Epson will, at its option, exchange or repair the printer without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement printer to you, freight prepaid, as long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five (5) working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement printer in the event you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the printer and for all costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the printer or a part, the item replaced becomes Epson property. The replacement printer or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality, and, at Epson's option, may be another model of equal or superior value. Exchange products and parts assume the remaining warranty period of your original product covered by this limited warranty.
- C. What This Warranty Does Not Cover:**
1. Service when the printer is used outside the United States, Canada, or Puerto Rico.
  2. Excessive usage such as continuous or commercial use is not considered normal use; any resulting damage will not be covered.
  3. Any damage caused by improper use, neglect, or improper performance of user-level maintenance as documented in the *User's Guide*. See the maintenance section in the *User's Guide* for in-depth instructions.
  4. Any color change or fading of prints or reimbursement of materials or services required for reprinting.
  5. Damage to the Epson product caused by parts or supplies not distributed by Epson.
  6. Ink bottles, ink cartridges, ink supply units, ink packs, or other items identified as consumables in the *User's Guide*.

7. Damage to the unit caused by incorrectly loading ink into the product or loading the incorrect color/ black ink or ink type into the product.
8. Damage to the unit or other property by incorrect handling of the ink bottles, ink cartridges, ink supply units, or ink packs.
9. Damage caused by third party parts, components, or peripheral devices added to the Epson product after its shipment from Epson, e.g., dealer or user-added boards or components.
10. Warranty service if the Epson label or logo or the rating label or serial number is removed.
11. Any cosmetic damage or wear to printer casings or covers.
12. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products.
13. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packing and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to the product.

If a claimed defect cannot be identified or reproduced, you will be held responsible for the costs incurred. This warranty is not transferable.

- D. DISCLAIMER OF WARRANTIES:** EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.
- E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY:** IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

**F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:**

1. Both you and Epson agree that any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration on an individual, non-class, non-representative basis, rather than in court. The arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis and under the rules set forth in this agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency shall have the exclusive authority to resolve any dispute relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation, including but not limited to any claim that all or any part is void or voidable. JAMS rules are available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. If you wish, you may appear at the arbitration by phone. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.

2. **Pre-Arbitration Steps and Notice.** Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at [customer.inquires@ea.epson.com](mailto:customer.inquires@ea.epson.com). Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
3. **Opt-out.** You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
4. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.
5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
6. Notwithstanding the foregoing, we also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of trademark, patent infringement, copyright, or trade secret.
7. Any action must be brought within one (1) year of the expiration of the warranty.
8. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section 9 (below) is found to be unenforceable, the entire Section 9 (but only Section 9) shall be null and void.
9. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action.**
10. This Section F is governed by the Federal Arbitration Act.

#### **G. Other Provisions:**

1. **Other Rights You May Have:** This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. **Warranties in Canada:** In Canada, warranties include both warranties and conditions.
3. **Governing Law:** Except for any claims subject to arbitration pursuant to Section F, you and Epson agree that the law of the state where you reside shall govern.
4. **Venue:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence or, if none, then of the courts in Los Angeles County, California.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit [www.epson.com](http://www.epson.com) in the U.S. or [www.epson.ca](http://www.epson.ca) in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) in the U.S. or [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) in Canada.



# Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.  
Situés au : 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720  
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent toujours qu'il est attendu que l'équipement produit demeure dans les limites de variation admises, du fait de la production de masse et des tests statistiques effectués, conformément à la norme 47CFR, alinéa 2.906.

L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®  
Type de produit : Imprimante multifonction  
Modèle : C751E  
Nom de commercialisation : EC-C7000

## Garantie limitée d'Epson America, Inc.

- A. Ce qui est couvert :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit à l'acheteur d'origine au détail que l'imprimante Epson couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera exempte de défauts de fabrication et de vices de matériel durant une période d'un (1) an ou jusqu'à 150 000 feuilles imprimées, selon la première éventualité. Veuillez noter qu'un tirage recto verso compte pour deux (2) feuilles. Pour toute intervention au titre de la garantie, vous devez fournir la preuve de la date d'achat d'origine.
- B. Comment Epson corrigera les problèmes :** Si, durant la période de garantie, l'imprimante Epson s'avère défectueuse, veuillez communiquer avec Epson Connection<sup>MS</sup> au 905 709-3839 (Canada) ou 800 241-5786 (É.-U.) pour obtenir des instructions concernant les réparations sous garantie et une autorisation de retour de la marchandise. Un technicien Epson établira un diagnostic téléphonique pour déterminer si l'imprimante exige une intervention. Si une intervention est nécessaire, Epson peut, selon son choix, remplacer ou réparer l'imprimante, sans frais de pièces ni de main-d'œuvre. Si le remplacement du produit défectueux est autorisé, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq (5) jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement, au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre imprimante ou de l'acheminer à son centre de service autorisé pour qu'elle soit réparée avant de vous être renvoyée. Vous avez la responsabilité d'emballer l'imprimante et devez payer la totalité des coûts d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange de l'imprimante ou d'une pièce, l'élément remplacé devient propriété d'Epson. L'imprimante ou la pièce de remplacement pourra être neuve ou remise à neuf, selon les normes de qualité d'Epson et au choix d'Epson, pourra être d'un autre modèle de valeur égale ou supérieure. Les produits et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit d'origine couvert par la présente garantie limitée.
- C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :**
1. L'entretien lorsque l'imprimante est utilisée hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
  2. L'utilisation excessive (continue ou commerciale, par exemple) n'est pas considérée comme un usage normal; les dommages résultant d'une telle utilisation ne sont pas couverts.
  3. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une négligence ou un fonctionnement inadéquat relevant de l'entretien par l'utilisateur, selon ce qui est prévu dans le *Guide de l'utilisateur*. Consultez la section d'entretien du *Guide de l'utilisateur* pour obtenir des instructions détaillées concernant l'entretien.

4. Le changement de couleur ou la décoloration des tirages ainsi que le remboursement des matériaux ou des frais d'entretien nécessaires pour les réimpressions.
5. Les dommages subis par le produit Epson du fait de l'utilisation de pièces ou de fournitures qui ne sont pas distribuées par Epson.
6. Les bouteilles d'encre, les cartouches d'encre, les unités d'alimentation d'encre, les sacs d'encre ou les autres articles désignés comme consommables dans le *Guide de l'utilisateur*.
7. Les dommages causés à l'unité s'ils sont provoqués par le chargement incorrect de l'encre dans le produit, ou le chargement d'une encre noire au lieu d'une encre couleur (et vice-versa) ou d'un type d'encre non approprié dans le produit.
8. Les dommages causés à l'unité ou à d'autres biens s'ils sont provoqués par la mauvaise manipulation des bouteilles d'encre, des cartouches d'encre, des unités d'alimentation d'encre ou des sacs d'encre.
9. Les dommages causés par des composants ou périphériques fabriqués par des tiers et ajoutés au produit Epson après son expédition par Epson, par exemple des cartes ou composants ajoutés par l'utilisateur ou le revendeur.
10. Les interventions au titre de la garantie si l'étiquette ou le logo Epson, le numéro de série ou la plaque signalétique ont été enlevés.
11. Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots.
12. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
13. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Si une anomalie déclarée ne peut être décelée ni reproduite, il vous incombera de payer les frais engagés. La présente garantie est incessible.

**D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.**

**E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES EN CAS DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS ET EN CAS DE PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE PRODUIT EPSON, QU'ELLE SOIT CAUSÉE PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.**

## F. Différends, arbitrage, lois applicables :

1. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non dans le cadre d'une action collective ou d'un mandat représentatif), plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives et de mandats représentatifs. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, étatique, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la création des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.
2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse [customer.inquiries@ea.epson.com](mailto:customer.inquiries@ea.epson.com). Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et les dommages-intérêts demandés. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le différend, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures d'action collective et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S., dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent i) votre nom, ii) votre adresse postale, et iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures d'action collective et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut intenter une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
7. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
8. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'action collective ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article 9 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 9 en entier (mais seulement l'article 9) deviendra nul et non avenu.
9. **Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.**
10. Le présent article F est régi par la Federal Arbitration Act.

## G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages consécutifs ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Lois applicables : À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État ou de la province où vous résidez.
4. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, en Californie (É.-U.).

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, consultez le site [www.epson.ca](http://www.epson.ca) ([www.epson.com](http://www.epson.com) si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez le site [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) (ou [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) si vous habitez aux États-Unis).